

ONE HUNDRED AND THIRTY-SECOND MEETING

Held at Lake Success, New York,
on Monday, 9 February 1948, at 11 a.m.

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

22. Report of the "ad hoc" Committee on the proposal for an economic commission for Latin America (E/ 630 and E/630/Add.1)

GENERAL DEBATE

Mr. STOLK (Venezuela), speaking as Chairman of the *ad hoc* Committee on the proposal for an economic commission for Latin America, recalled the circumstances that had led to the establishment of the *ad hoc* Committee and cited the Council's resolution 70 (V), defining the Committee's terms of reference.

The Committee had first considered the formal factors bearing upon the establishment of the proposed commission and had reached the conclusion that they justified the setting up of the commission. It had then considered the major causes of economic maladjustment in Latin America, in the light of the document prepared by the four Latin American countries represented on the Committee and the studies prepared by the Secretariat.

In accordance with its terms of reference, the Committee had kept in touch with ILO, UNESCO, FAO, ICAO, the International Monetary Fund, the International Bank and the Interim Commission of WHO. A representative of the American Federation of Labor had also attended the meetings of the Committee. All those agencies had expressed their interest in Latin American affairs and their willingness to collaborate with the proposed economic commission.

Constant contact had been maintained with the Pan American Union and its organs. The composition, functions, facilities and achievements of the Inter-American Economic and Social Council had all been examined. The documents of the meetings of the *ad hoc* Committee had been sent to the Pan American Union and information had been received of the work of a special committee of the Inter-American Economic and Social Council which had studied the proposal for a Latin American economic commission within the framework of the United Nations.

The *ad hoc* Committee was charged with ascertaining the views of the Ninth International Conference of American States, which had been scheduled to meet at Bogotá on 17 January 1948 but was subsequently postponed until 30 March. While the Committee had thought that the views of the Conference were not indispensable to it—a fact previously recognized by the Economic and Social Council—it had nevertheless considered

CENT TRENTÉ-DEUXIÈME SÉANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le lundi 9 février 1948, à 11 heures

Président : M. Charles MALIK (Liban)

22. Rapport de la Commission spéciale chargée d'étudier le projet de créa- tion d'une Commission économique pour l'Amérique latine (E/630 et E/630/Add.1)

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. STOLK (Venezuela), parlant en tant que Président de la Commission spéciale chargée d'étudier le projet de création d'une Commission économique pour l'Amérique latine, rappelle les circonstances qui ont donné lieu à la création de cette commission et fait état de la résolution 70 (V) du Conseil, où est défini le mandat de la commission.

La commission a examiné en premier lieu les questions de forme se rapportant à la création de la commission envisagée, et elle a abouti à la conclusion que ces facteurs justifient la création de cette commission. Elle a ensuite examiné les principales causes de déséquilibre économique en Amérique latine, en s'aidant du document préparé par les quatre pays de l'Amérique latine représentés à la commission et des études préparées par le Secrétariat.

Conformément à son mandat, la commission s'est tenue en rapports avec l'OIT, l'UNESCO, la FAO, l'OACI, le Fonds monétaire international, la Banque internationale et la Commission intérimaire de l'OMS. De plus, un représentant de la Fédération américaine du travail a assisté aux séances de la commission. Toutes ces institutions ont manifesté de l'intérêt pour les questions d'Amérique latine et se sont déclarées disposées à collaborer avec la commission économique envisagée.

La commission s'est tenue en liaison permanente avec l'Union panaméricaine et les organismes qui en dépendent. Elle a étudié la composition et les attributions du Conseil interaméricain économique et social, les services qu'il peut rendre et les résultats qu'il a obtenus. Les documents se rapportant aux réunions de la Commission spéciale ont été communiqués à l'Union panaméricaine, et la commission elle-même avait reçu des renseignements sur les travaux d'un comité spécial du Conseil interaméricain économique et social qui avait étudié le projet de création d'une Commission économique pour l'Amérique latine dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

La Commission spéciale a été chargée de s'informer des vues exprimées à la neuvième Conférence internationale américaine, qui devait se réunir à Bogota le 17 janvier 1948, mais qui a été remise au 30 mars. Tout en considérant que les vues de la conférence n'étaient pas indispensables — comme l'avait reconnu précédemment le Conseil économique et social — la commission n'en a pas moins estimé qu'il serait utile de con-

that it would be useful to seek the opinion of the Pan American Union before reaching any definite conclusions.

Accordingly, the *ad hoc* Committee had transmitted copies of a preliminary report to the Pan American Union with a request for comments in the light of which it would be able to formulate its final proposals. In its preliminary report it had stated that it favoured recommending to the Economic and Social Council the establishment of an Economic Commission for Latin America similar to the Economic Commission for Asia and the Far East. Its principal task would consist in studying and solving the most urgent Latin American problems resulting from the economic maladjustment brought about by the war, such as the raising of the level of economic activity of the countries of Latin America; the integration of Latin American economy with that of the rest of the world with a view to achieving world economic stability; and the co-ordination of its own work with that of the other regional and functional organs of the United Nations.

In formulating the terms of reference of the proposed commission, the Committee had fully considered the viewpoint of the Pan American Union, in order to ensure the necessary co-ordination and distribution of work between relevant organs of the United Nations and the Inter-American machinery. The Committee had taken great pains to ensure that there should be no unnecessary duplication of the functions of existing bodies.

In a resolution dated 15 January 1948, the Inter-American Economic and Social Council, after due consultation with all the member governments of the Pan American Union, had stated that it supported "the immediate establishment of the proposed economic commission for Latin America . . ." while "retaining its present independence and competence within the Inter-American system".

The Committee had been greatly aided in reaching its final conclusions by Dr. Alberto Lleras Camargo, Director of the Pan American Union, whose statement was included among the annexes appended to the report.

After full consideration of the factors bearing upon the setting up of the proposed commission, and of the views of the Pan American Union, the Committee had reached the conclusion that the Commission should pay particular attention to what might be called "short-term" problems in Latin America, and emphasized the necessity for the fullest co-operation with the organs of the Inter-American system, in order to avoid duplication. Although every effort had been made to ascertain whether there would be such duplication, no evidence of it was brought before the Committee.

If the Economic Commission for Latin America were established on the broad basis already outlined and unnecessary duplication with the work of the Inter-American system avoided, it would be able to do effective work, as a result of which

naître l'opinion de l'Union panaméricaine avant d'adopter des conclusions définitives.

En conséquence, la Commission spéciale a adressé des exemplaires d'un rapport préliminaire à l'Union panaméricaine en lui demandant de faire des observations qui puissent la guider pour formuler ses propositions définitives. Dans son rapport préliminaire, la commission déclarait qu'elle préconisait de recommander au Conseil économique et social de créer une Commission économique pour l'Amérique latine, analogue à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient. Cette commission aurait pour tâche principale l'étude et la solution des problèmes les plus urgents que pose, dans l'Amérique latine, le déséquilibre économique provoqué par la guerre, notamment le relèvement du niveau de l'activité économique des pays de l'Amérique latine, la fusion de l'économie de l'Amérique latine avec celle du reste du monde en vue de réaliser la stabilité économique du monde, la coordination de l'activité propre de la commission envisagée avec celle des autres organes régionaux ou techniques de l'Organisation des Nations Unies.

Lorsqu'elle a élaboré le mandat de la commission envisagée, la Commission spéciale a pleinement tenu compte du point de vue de l'Union panaméricaine, afin d'assurer la coordination indispensable et la répartition des tâches entre les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et ceux de l'organisme interaméricain. La commission n'a ménagé aucun effort pour éviter tout double emploi inutile avec les attributions des organes existant actuellement.

Par une résolution en date du 15 janvier 1948, le Conseil interaméricain économique et social, après s'être dûment concerté avec tous les Etats membres de l'Union panaméricaine, a déclaré qu'il se prononçait en faveur de « la constitution immédiate de la Commission économique pour l'Amérique latine envisagée », mais « en conservant lui-même l'autonomie et la compétence dont il jouit actuellement dans le système interaméricain ».

Le Dr Alberto Lleras Camargo, directeur de l'Union panaméricaine, dont la déclaration figure dans les annexes jointes au rapport, a beaucoup aidé la commission à aboutir à ses conclusions finales.

Après avoir examiné à fond les facteurs se rapportant à la création de la commission projetée ainsi que les vues de l'Union panaméricaine, la Commission spéciale est arrivée à la conclusion que cette commission devra porter une attention toute particulière aux problèmes que l'on peut qualifier d'« immédiats » qui se posent en Amérique latine, et a fait ressortir la nécessité d'une coopération des plus complètes avec les organes du système interaméricain, afin d'éviter tout double emploi. Bien qu'on se soit efforcé par tous les moyens de découvrir s'il y aurait double emploi, on n'a pas pu apporter à la commission la preuve qu'il s'en produirait.

Si la Commission économique pour l'Amérique latine est établie sur une base aussi large que celle qu'on a déjà indiquée et s'il n'y a pas de double emploi inutile avec le système interaméricain, elle pourra accomplir un travail efficace, qui permettra

the natural resources of that region could be used most advantageously.

The economic structure of all countries had suffered considerably as a result of the war. In addition to those which were devastated by the war, there were others which had co-operated in the war effort and which were affected by the repercussions of the conflict and lacked adequate means to develop and exploit their natural resources. The economic interdependence of all regions of the world made it necessary to give attention to both problems. The situation could be remedied only by international co-operation and not by unilateral decisions. Latin American raw materials, manufactured products and food supplies should be exchanged for financial aid, agricultural machinery, industrial plants and equipment. Such a policy would bolster the weak economy of those countries and permit them to reach higher standards of living. It would also ensure larger production which would help European reconstruction and lessen the existing shortages in other areas of the world; finally, it would increase the capacity of Latin American countries to import European products. On the other hand, neglect of the economic maladjustment of Latin America would have an effect on the maintenance of the stability and welfare of the world, and delay solutions to such problems as the resettlement of displaced persons.

In conclusion, Mr. Stolk stated that the Committee's recommendations had been made in the form of a draft resolution for the Council's consideration and expressed the hope that the Council would unanimously approve those recommendations for the setting up of an economic commission for Latin America.

Mr. SANTA CRUZ (Chile) remarked that the Venezuelan representative, who was also Chairman of the *ad hoc* Committee, had given a clear and comprehensive explanation of the Committee's report. After a thorough investigation, the Committee unanimously recommended the creation of the proposed economic commission for Latin America. He hoped that the Council would unanimously accept that recommendation.

Mr. Santa Cruz said that when he had proposed, during the fifth session of the Council,¹ the creation of an economic commission for Latin America, he had done so in view of two incontestable facts. One was the economic backwardness of Latin America, resulting in a low standard of living and in its inability to contribute as it should to the economic welfare of other parts of the world. The other was the grave economic and financial dislocation caused by the war.

The Chilean representative said, with reference to the various documents which had been used by the *ad hoc* Committee in its work, that the economic situation in Latin America had deteriorated since those studies had been compiled; inflation was increasing, and the balance of payments was steadily unfavourable.

d'utiliser d'une manière extrêmement profitable les ressources naturelles de cette région.

L'appareil économique de tous les pays a souffert dans une mesure appréciable du fait de la guerre. A côté des pays qui ont été dévastés par la guerre, il y a ceux qui ont coopéré à l'effort de guerre et ont subi les répercussions du conflit armé et qui manquent de moyens suffisants pour développer et exploiter leurs ressources naturelles. L'interdépendance économique de toutes les régions du monde oblige à porter attention à ces deux problèmes. Ce n'est pas par des décisions unilatérales qu'on pourra remédier à cette situation — c'est seulement par la coopération internationale qu'on y réussira. Les matières premières, les articles manufacturés et les denrées alimentaires de l'Amérique latine devraient être échangés contre une aide financière, de l'outillage agricole, des machines et de l'outillage industriel. Cette politique renforcerait l'économie chancelante de ces pays et leur permettrait d'atteindre un niveau de vie plus élevé. De plus, elle assurerait un développement de la production qui aiderait à reconstruire l'Europe et à réduire les pénuries qui existent actuellement dans d'autres régions du monde. Enfin, elle permettrait aux pays d'Amérique latine d'importer davantage de produits européens. En revanche, négliger le déséquilibre économique de l'Amérique latine compromettrait le maintien de la stabilité et du bien-être du monde et retarderait la solution de problèmes tels que celui de la réinstallation des personnes déplacées.

En conclusion, M. Stolk dit que les recommandations de la Commission spéciale ont été présentées sous la forme d'un projet de résolution soumis à l'examen du Conseil, et il exprime l'espoir que le Conseil approuvera à l'unanimité ces recommandations, qui tendent à l'établissement d'une Commission économique pour l'Amérique latine.

M. SANTA CRUZ (Chili) fait observer que le représentant du Venezuela, qui a présidé la Commission spéciale, a donné sur le rapport de cette dernière des explications claires et complètes. A la suite d'une étude approfondie, la commission a été unanime à recommander la création de la commission économique envisagée pour l'Amérique latine. Il espère que le Conseil adoptera cette recommandation à l'unanimité.

M. Santa Cruz expose que lorsqu'il a proposé, à la cinquième session du Conseil, de créer une Commission économique pour l'Amérique latine¹, il l'a fait en raison de deux faits incontestables. L'un est le retard de l'Amérique latine au point de vue économique, qui réduit ce pays à un niveau de vie peu élevé et le rend incapable de contribuer comme il le devrait au bien-être des autres parties du monde en matière économique ; l'autre est la grave désorganisation économique et financière résultant de la guerre.

Le représentant du Chili dit que la situation économique de l'Amérique latine s'est aggravée depuis la date où ont été préparés les divers documents dont la Commission spéciale s'est servie pour ses travaux : l'inflation s'accroît et la balance des comptes est en déficit constant.

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Fifth Session*, 103rd meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, cinquième session*, 103^e séance.

Certain objections to the establishment of the proposed commission had been made at the fifth session of the Council. They were : lack of information concerning the opinion of Latin American countries with regard to the proposal; the existence of functional commissions and the fact that problems of development should be treated differently from those of reconstruction ; possible duplication of the work of the Pan American Union.

In reply to the first objection, Mr. Santa Cruz stated that the Secretary-General had been informed by the sixteen Latin American countries not then represented on the Economic and Social Council that they approved the proposal. Moreover, various Latin American delegations had expressed their approval both at the second session of the General Assembly and to the Pan American Union. No doubt could exist that the twenty republics south of the Rio Grande were in favour of the creation of the proposed commission.

As regards the second objection, problems of reconstruction could not be dealt with separately from those of development. The world economic crisis was an indivisible problem. The economy of Latin America had been severely dislocated by the war ; it was only just that it should receive assistance. The reports of the Economic Commissions for Europe and for Asia and the Far East supported the contention that no line could be drawn between reconstruction and development. Reconstruction of the European economy, for example, did not mean a return to the conditions of 1939, nor was reconstruction in the Far-East intended to reproduce the conditions of the pre-war period, as the diversified programme outlined by the Economic Commission for Asia and the Far East in its report (E/606)¹ amply showed. Moreover, the Second Committee of the General Assembly, during its second session, had stressed the indivisibility of the problem of reconstruction of war-devastated areas and the development of under-developed regions.

The General Assembly and numerous other organs of the United Nations showed a tendency to deal with regional problems by means of regional commissions, especially in view of the fact that functional commissions were incapable, at the moment, of dealing adequately with regional problems.

As regards the objection that duplication with the work of the Pan American Union might result, that problem had received careful consideration by the *ad hoc* Committee, which had taken appropriate measures, after consultation with the Pan American Union. There was no intention of encroaching upon the latter's field of activity. It was for that reason that paragraph 2 of the draft resolution proposed by the *ad hoc* Committee (E/630, chap. VII, section 5) had been inserted. Paragraph 16 of that resolution clearly showed the temporary character of the proposed com-

La création de la commission envisagée s'est heurtée à certaines objections à la cinquième session du Conseil. On a argué du manque de renseignements sur ce que l'on pensait de la proposition dans les pays de l'Amérique latine. On a rappelé l'existence des commissions techniques du Conseil, la nécessité de traiter les problèmes de mise en valeur autrement que ceux de reconstruction et le risque de faire double emploi avec les travaux de l'Union panaméricaine.

En réponse à la première objection, M. Santa Cruz fait valoir que les seize pays d'Amérique latine qui, à l'époque, n'étaient pas représentés au Conseil économique et social, ont informé le Secrétaire général qu'ils approuvaient le projet. En outre, les délégations de divers pays d'Amérique latine y ont donné leur adhésion, non seulement à l'Assemblée générale, lors de sa deuxième session, mais également à l'Union panaméricaine. Il est absolument hors de doute que les vingt républiques situées au sud du Rio Grande envisagent favorablement la création de la commission envisagée.

En réponse à la deuxième objection, l'orateur indique que l'on ne peut dissocier les questions de reconstruction de celles de développement. Le problème posé par la crise économique mondiale forme un tout indivisible. L'économie de l'Amérique latine a été profondément désorganisée par la guerre ; il n'est que juste de lui venir en aide. Les rapports présentés par la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient permettent d'affirmer que l'on ne peut séparer la reconstruction du développement. C'est ainsi que la reconstruction économique de l'Europe ne signifie pas le retour aux conditions de 1939, et qu'en Extrême-Orient l'objet de la reconstruction n'est pas non plus de rétablir la situation qui existait avant la guerre, comme le prouve abondamment le programme varié tracé par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient dans son rapport (E/606¹). En outre, au cours de la deuxième session de l'Assemblée générale, la Deuxième Commission a souligné l'indivisibilité du problème de la reconstruction des régions dévastées par la guerre et du développement des régions insuffisamment développées.

L'Assemblée générale et bien d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies montrent une certaine tendance à traiter les problèmes régionaux au moyen de commissions régionales, notamment en raison de l'impossibilité où se trouvent actuellement les commissions techniques de s'occuper comme il le faudrait des problèmes régionaux.

Quant à l'objection selon laquelle il y aurait danger de chevauchement entre l'activité de la commission envisagée et celle de l'Union panaméricaine, le problème a été étudié attentivement par la Commission spéciale, qui a pris les mesures nécessaires après consultation de l'Union panaméricaine. Il n'est nullement question d'empêtrer sur les attributions de cet organisme, et c'est là l'objet du paragraphe 2 du projet de résolution proposé par la Commission spéciale (E/630, chap. VII, sect. 5). Le paragraphe 16 de la résolution indique clairement le caractère temporaire

¹ See *Official Records of the Economic and Social Council, Sixth Session, Supplement No. 8.*

¹ *Procès-verbaux officiels du Conseil économique et social, sixième session, Supplément N° 8.*

mission, while paragraph 9 assured the co-operation of the Commission with the appropriate organ of the Pan American Union. Every effort had thus been made to prevent overlapping.

Flexible terms of reference had been proposed for the economic commission for Latin America. The economic problems of Latin America were becoming increasingly urgent; effective action was required to enable Latin America to play a role in world economic reconstruction. The terms of reference of the proposed commission would have to be revised by the Council in 1951, at the same time as those of the two existing regional commissions.

Perhaps the most urgent economic problem in the world was the reconstruction of Europe; it was a problem to which the United Nations had devoted a great deal of attention. Mr. Garcia Sayan, the Foreign Minister of Peru, in a recent statement (E/633), outlined a plan of immigration of Europeans to Latin America; such a plan, along with economic and industrial development in Latin America, would aid in the solution of the problem of displaced persons. Latin America was anxious to contribute to European reconstruction; it was bound to Europe by ethnic and cultural ties; but full participation in European reconstruction was impossible until the economic productivity of Latin America had been raised.

Mr. Santa Cruz further pointed out that the creation of the economic commission for Latin America would not only greatly further the economic development of Latin America, but would strengthen the faith of its population in international co-operation and in the United Nations.

Mr. MUNIZ (Brazil) welcomed the report of the *ad hoc* Committee, and congratulated it on its objective presentation of the problems involved, and on the attention it had devoted to the danger of duplication. The Brazilian delegation considered the report to be a balanced and sound document.

He recalled doubts expressed in the Council concerning the principle of regional commissions, but pointed out that the general attitude towards that principle had changed; it had been recognized that urgent short-term problems were best dealt with by the regional approach, and that that could be done without encroaching upon the domain of the functional commissions, which operated on a world-wide basis. There was growing awareness in the world of the need for regional co-operation, which should supersede regional competition.

The economy of Latin America, as the report of the *ad hoc* Committee showed, was in urgent need of regional planning for its proper development. As Latin America produced a narrow range of goods, and as it depended on foreign markets for the export of its raw materials, it was extremely sensitive to fluctuations originating abroad. A concrete effort for industrialization,

de la commission envisagée, tandis que le paragraphe 9 assure la collaboration de la commission avec l'organe approprié de l'Union panaméricaine. Tout a donc été fait pour empêcher qu'il y ait double emploi.

Le projet prévoit pour la commission économique un mandat offrant une certaine élasticité. Les problèmes économiques de l'Amérique latine ont un caractère de plus en plus urgent : il est nécessaire d'agir efficacement pour permettre à l'Amérique latine de jouer un rôle dans la reconstruction économique du monde. Il appartiendra au Conseil de reviser, en 1951, le mandat de la commission envisagée, en même temps que celui de chacune des deux commissions régionales existant actuellement.

Le problème économique le plus urgent dans le monde est peut-être celui de la reconstruction de l'Europe. C'est une question sur laquelle l'Organisation des Nations Unies a porté une attention considérable. M. Garcia Sayan, Ministre des affaires étrangères du Pérou, a esquissé, dans une récente déclaration (E/633) un plan d'immigration d'Européens en Amérique latine. Un tel projet, mené de pair avec le développement économique et industriel de l'Amérique latine, aiderait à résoudre le problème des personnes déplacées. L'Amérique latine désire vivement apporter sa coopération à la reconstruction de l'Europe, car elle est unie à cette partie du monde par des liens ethniques et culturels — mais elle ne pourra pas participer pleinement à cette œuvre tant que sa capacité de production économique n'aura pas été augmentée.

En outre, M. Santa Cruz fait observer que la création de la Commission économique pour l'Amérique latine ne constituerait pas seulement une importante contribution au développement économique de l'Amérique latine, mais raffermirait aussi la confiance qu'ont les peuples qui l'habitent dans la coopération internationale et dans l'Organisation des Nations Unies.

M. MUNIZ (Brésil) accueille avec faveur le rapport de la Commission spéciale et félicite la commission de la présentation objective des problèmes traités ainsi que de l'attention qu'elle a consacrée au risque de double emploi. La délégation brésilienne estime que le rapport est un document bien équilibré et sérieux.

M. Muniz rappelle les doutes exprimés au Conseil quant au principe des commissions régionales, mais il fait observer que l'attitude générale a changé à l'égard de ce principe : on a reconnu que les problèmes immédiats ayant un caractère d'urgence étaient mieux traités si on les abordait sur le plan régional et que l'on pouvait agir ainsi sans empiéter sur le domaine des commissions techniques du Conseil, qui agissent sur le plan mondial. On se rend compte de plus en plus dans le monde du besoin de la coopération régionale qui devrait se substituer à la concurrence régionale.

Comme le montre le rapport de la Commission spéciale, l'économie de l'Amérique latine a un besoin pressant d'une planification régionale pour se développer comme il convient. Du fait que l'Amérique latine a une gamme restreinte de produits et qu'elle dépend des marchés étrangers pour l'exportation de ses matières premières, elle est extrêmement sensible aux fluctuations pro-

diversification of production and economic stabilization was required to remedy that situation.

The *ad hoc* Committee's report called attention to another problem in Latin America, that of dislocation caused by the war. The wartime expenditure of capital equipment at an abnormal rate, the resulting depletion of capital stock and inability to replace it owing to inflation were problems of a regional character which required study in their own setting.

Any cleavage between reconstruction and development was an artificial one; nevertheless, it might be said that Latin America, as a result of the war, needed reconstruction as well as development of its economy. The proposed commission should concentrate on problems caused by the war; its planning, while on a regional basis, should take into consideration the global character of modern economy.

The Brazilian delegation noted with satisfaction the care taken by the *ad hoc* Committee that the proposed commission should not duplicate the work of the Pan American Union. It supported the resolution proposed by the Committee.

Mr. Muniz expressed the hope that the interest taken by the Economic and Social Council in the economic problems of Latin America would bear the desired fruit, and that another step would thus be taken in the progress towards an economically adjusted world.

Mr. THORN (New Zealand) said that, while his delegation had always recognized that economic backwardness in any part of the world had an adverse effect on the general welfare, it had felt that the Chilean proposal to establish an Economic Commission for Latin America, made at the fifth session of the Council, required thorough investigation.

There had been three reasons for that attitude. The Economic Commissions for Europe and for Asia and the Far East had been established as emergency measures to remedy devastation caused by the war. As Latin America had not suffered such devastation, the Chilean proposal involved a new principle, all implications of which should be studied before a decision was taken.

The second reason had been the desire of the New Zealand delegation to assure co-ordination and to avoid duplication of effort with existing specialized agencies.

The third reason was that considerable expenditure was involved; if the establishment of a commission for Latin America led to the establishment of a similar commission for the Middle East, the annual cost of the two commissions, as computed by the Secretariat, would be about \$ U.S. 500,000.

The New Zealand delegation had supported the establishment of the *ad hoc* Committee on the proposal for an economic commission for Latin

venant de l'étranger. Pour remédier à cette situation, il est nécessaire de faire un effort concret pour industrialiser la région en question, diversifier sa production et stabiliser son économie.

Le rapport de la Commission spéciale appelle l'attention sur un autre problème qui se pose en Amérique latine : celui de la désorganisation causée par la guerre. La consommation anormale de capitaux matériels pendant la guerre, la diminution du capital national qui en est résultée et l'impossibilité de le remplacer à cause de l'inflation, sont des problèmes de caractère régional qui demandent à être étudiés dans leur propre cadre.

Toute séparation entre la reconstruction et le développement est artificielle. Néanmoins, on peut dire que l'Amérique latine, par suite de la guerre, a besoin de reconstituer son économie aussi bien que de la développer. La commission envisagée devrait concentrer son attention sur les problèmes résultant de la guerre : sa planification, tout en étant établie sur le plan régional, doit tenir compte du caractère universel de l'économie moderne.

La délégation brésilienne note avec satisfaction le soin pris par la Commission spéciale pour que la commission envisagée ne fasse pas double emploi avec l'Union panaméricaine. Elle appuie la résolution proposée par la commission.

M. Muniz exprime l'espoir que l'intérêt que le Conseil économique et social porte aux problèmes économiques de l'Amérique latine donnera les résultats souhaités et qu'un pas sera ainsi fait dans la voie de l'ajustement de l'économie mondiale.

M. THORN (Nouvelle-Zélande) dit que, bien que sa délégation ait toujours reconnu que les pays dont l'économie est en retard, dans quelque partie du monde qu'ils se trouvent, ont une influence défavorable sur le bien-être général, elle a estimé que la proposition d'établir une Commission économique pour l'Amérique latine, faite par la délégation chilienne à la cinquième session du Conseil, nécessitait une enquête approfondie.

Trois raisons ont motivé cette attitude. La Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient ont été créées à titre de mesures d'urgence pour remédier aux dévastations causées par la guerre. Comme l'Amérique latine n'a pas subi ces dévastations, la proposition chilienne pose un principe nouveau, dont toutes les conséquences devraient être étudiées avant qu'une décision soit prise.

La deuxième raison est le désir de la délégation de la Nouvelle-Zélande d'assurer la coordination et d'éviter les doubles emplois avec les institutions spécialisées existantes.

La troisième raison est que le projet entraînera une dépense assez importante. Si la création d'une commission pour l'Amérique latine conduit à établir une commission analogue pour le Moyen-Orient, le coût annuel de ces deux commissions, d'après les calculs du Secrétariat, s'élèvera à 500.000 dollars.

La délégation de la Nouvelle-Zélande a appuyé la création de la Commission spéciale chargée d'étudier le projet de création d'une Commission

America. However, as that Committee had been entrusted only with the question of deciding whether or not a commission should be established, the New Zealand delegation had submitted a draft resolution which had been adopted by the Council as its resolution 72 (V), asking the Economic and Employment Commission to examine the general questions involved in the creation of regional economic commissions. The adoption of that resolution did not, of course, mean that the Council had to postpone its decision with respect to the economic commission for Latin America until the report of the Economic and Employment Commission was available. Mr. Thorn felt, however, that a study by the Council of the problem of co-ordinating the activities of the specialized agencies and of the functional commissions with those of the regional commissions was essential. The Charter of the United Nations envisaged international functional organizations as the basis for action in the economic field; regional commissions should be regarded as being in the nature of an experiment.

The New Zealand delegation held that regional commissions should be advisory rather than executive in character; they should merely make recommendations on policy to the Council, leaving the action to be performed by the specialized agencies.

While the New Zealand delegation gave its general support to the recommendations of the *ad hoc* Committee, Mr. Thorn wished to call the Council's attention to several points in that Committee's report.

Paragraph 1 (a) of the terms of reference of the proposed commission (E/630, chap. VII, section 5) stated that the commission was designed to cope with "urgent economic problems arising out of the war". Mr. Thorn pointed out that such problems were not peculiar to Latin America, and suggested that the fundamental problem there was rather one of co-ordination and improvement of administration. With regard to paragraph 5 of the terms of reference, Mr. Thorn questioned the desirability of granting the proposed commission power to make recommendations directly to the specialized agencies. The granting of such power to the Economic Commissions for Europe and for Asia and the Far East had been motivated by the extreme urgency of the situation, a condition not present in the case under consideration. The power to make recommendations and to initiate studies through the specialized agencies should not be delegated to a multiplicity of commissions or sub-commissions. The Council must recognize its responsibilities towards the specialized agencies, and avoid pressure on those agencies by regional commissions.

In conclusion, Mr. Thorn praised the valuable work performed by the *ad hoc* Committee in providing a background of factual material which simplified the task of the Council, and stated that his delegation would vote in favour of the establishment of the proposed commission.

économique pour l'Amérique latine. Cependant, comme cette commission a été chargée d'étudier seulement la question de l'opportunité de la création d'une commission, la délégation néo-zélandaise a présenté un projet de résolution, qui a été adopté par le Conseil en tant que résolution 72 (V), demandant à la Commission des questions économiques et de l'emploi d'examiner les questions générales soulevées par la création de commissions économiques régionales. L'adoption de cette résolution ne signifie naturellement pas que le Conseil doive remettre sa décision relative à la Commission économique pour l'Amérique latine jusqu'au moment où le rapport de la Commission des questions économiques et de l'emploi sera prêt. M. Thorn estime cependant qu'il est indispensable que le Conseil étudie le problème de la coordination des activités des institutions spécialisées et des commissions techniques avec celles des commissions régionales. La Charte des Nations Unies envisage les organisations internationales techniques comme devant servir de bases à l'action dans le domaine économique; les commissions régionales doivent être regardées comme constituant un essai.

La délégation néo-zélandaise estime que les commission régionales doivent avoir un caractère consultatif plutôt qu'exécutif. Elle devraient se borner à présenter au Conseil des recommandations sur la politique à suivre, le soin d'agir étant laissé aux institutions spécialisées.

Bien que la délégation de la Nouvelle-Zélande ait appuyé d'une manière générale les recommandations de la Commission spéciale, M. Thorn tient à appeler l'attention du Conseil sur plusieurs points du rapport de la commission.

L'alinéa *a* du paragraphe 1 du mandat de la commission envisagée (E/630, chap. VII, sect. 5) dispose que la commission a été créée pour s'attaquer aux « problèmes économiques urgents nés de la guerre ». M. Thorn fait observer que ces problèmes ne sont pas particuliers à l'Amérique latine, et émet l'opinion que le problème fondamental de cette région est plutôt une question de coordination et d'amélioration de l'administration. En ce qui concerne le paragraphe 5 du mandat, M. Thorn se demande s'il est souhaitable d'accorder à la commission envisagée le pouvoir de faire directement des recommandations aux institutions spécialisées. L'octroi de ce pouvoir à la Commission économique pour l'Europe et à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient a été motivé par l'extrême urgence de la situation — or cette condition n'existe pas dans le cas en question. Le pouvoir de faire des recommandations et d'entreprendre des études par l'entremise des institutions spécialisées ne doit pas être délégué à une quantité de commissions ou de sous-commissions. Le Conseil doit reconnaître ses obligations envers les institutions spécialisées et éviter que des commissions régionales exercent une pression sur ces institutions.

En conclusion, M. Thorn fait l'éloge du travail extrêmement utile que la Commission spéciale a accompli en fournissant des renseignements d'ordre général fondés sur des faits, ce qui simplifiera la tâche du Conseil. Il déclare que sa délégation votera en faveur de la création de la commission proposée.

Mr. AZKOUL (Lebanon), speaking as a member of the *ad hoc* Committee, said he favoured the setting up of an economic commission for Latin America. The Economic and Social Council should set up economic commissions in those areas of the world that needed them.

The distinction drawn between the needs of reconstruction and those of economic development was fictitious. The concept of reconstruction included that of development, since the various parts of the world were interdependent and one region helped another.

In regard to the functional commissions, he stated that they could operate successfully only in a world which was sufficiently developed economically. It was essential, therefore, to encourage the development of less developed areas, in order that they might contribute to the general welfare.

Accordingly, the setting up of an economic commission for Latin America was necessary for world recovery.

Mr. DE CLERMONT-TONNERRE (France) said that, thought the French delegation had approved the setting up of the Economic Commission for Europe and the Economic Commission for Asia and the Far East, as temporary commissions intended to study exceptional problems arising from the war, it originally had expressed doubts as to the general advisability of setting up regional economic commissions. In regard to the setting up of an economic commission for Latin America, however, those doubts had been dispelled.

Indeed, the discussions in the *ad hoc* Committee had shown that independently of the permanent problems with which the Latin American countries were confronted, those countries were also faced with exceptional difficulties caused by the war.

The permanent difficulties were well known. The Latin American countries had an under-developed economy, little capital, and limited technical means. Furthermore, their economies were competitive rather than complementary, which prevented them from helping one another. Those problems were not new, and the Pan American Union was endeavouring to solve them. Mr. Lleras Camargo, Director-General of the Pan American Union, had explained that clearly to the Committee.

Besides those permanent problems, however, there were exceptional problems which no existing body could solve.

The Latin American countries had suffered from the war both directly, owing to the inflation caused by the excess of their exports over their imports during the war and the wearing out of their capital equipment, and also indirectly, owing to the difficulty encountered in re-establishing trade with Europe. In 1938, 50 per cent of their exports had been directed to Europe, whence they had received 45 per cent of their imports. That trade had been considerably reduced. Furthermore, Latin America suffered from the rise in prices on the world market.

M. AZKOUL (Liban), parlant en tant que membre de la Commission spéciale, se prononce en faveur de la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine. Le Conseil économique et social devrait constituer des commissions économiques dans les régions du monde où elles sont nécessaires.

La distinction établie entre le domaine de la reconstruction et celui du développement économique ne se justifie pas. La notion de reconstruction englobe celle de développement, étant donné que les diverses parties du monde sont solidaires et se prêtent mutuellement assistance.

En ce qui concerne les commissions techniques, M. Azkoul déclare qu'elles ne peuvent fonctionner efficacement que dans un monde ayant atteint un développement économique suffisant. Il est donc essentiel de favoriser le développement des régions peu développées afin de mettre celles-ci en mesure de contribuer à la prospérité générale.

En conséquence, la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine est indispensable au relèvement de l'économie mondiale.

M. DE CLERMONT-TONNERRE (France) déclare que la délégation française, bien qu'elle ait approuvé la création d'une Commission économique pour l'Europe et d'une Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, en tant que commissions temporaires chargées d'étudier les problèmes exceptionnels découlant de la guerre, a, dès le début, exprimé certains doutes sur l'opportunité de la création de commissions économiques régionales. En ce qui concerne la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine, ces doutes se sont toutefois dissipés.

Il ressort en effet des discussions qui ont eu lieu au sein de la Commission spéciale qu'indépendamment des problèmes permanents avec lesquels les pays de l'Amérique latine sont aux prises, ces pays ont également à faire face à des difficultés exceptionnelles nées de la guerre.

Les difficultés permanentes ne sont que trop connues. Les pays de l'Amérique latine ont une économie peu développée, ils ne disposent que de capitaux restreints et de moyens techniques limités. En outre, leurs économies se font concurrence au lieu de se compléter, ce qui les empêche de se soutenir mutuellement. Ces problèmes ne sont pas nouveaux, et l'Union panaméricaine s'efforce de les résoudre. M. Lleras Camargo, directeur général de l'Union panaméricaine, a fourni à ce sujet à la commission toutes les précisions désirables.

Outre ces problèmes permanents, il existe également des problèmes exceptionnels qu'aucun organisme existant actuellement ne peut résoudre.

Les pays de l'Amérique latine ont été éprouvés par la guerre non seulement directement, en raison de l'inflation provoquée par l'excédent de leurs exportations par rapport à leurs importations pendant la guerre et de l'usure de leur outillage, mais aussi indirectement, en raison des difficultés auxquelles s'est heurtée la reprise de leurs relations commerciales avec l'Europe. En 1938, 50 pour 100 de leurs exportations allaitaient à l'Europe, d'où provenaient 45 pour 100 de leurs importations. Ces échanges commerciaux se sont considérablement réduits. En outre, l'Amérique latine se ressent de la hausse des prix mondiaux.

Since those problems were closely related to world economic problems in general, they could not be solved within the framework of a strictly regional co-operation.

The French delegation had originally feared an excessive splitting up of the study of economic problems. But that was in the nature of things, and not caused by the setting up of regional commissions. Nations came together to find ways and means of solving their common difficulties. Bilateral and multilateral agreements were concluded. Such reactions were only normal. Bilateral agreements were better than isolation, multilateral agreements better than bilateral agreements and regional agreements better than multilateral ones. Those in their turn paved the way for a free exchange of commodities throughout the world.

To reach the last objective, however, a solution could be sought only within the framework of the United Nations.

Mr. de Clermont-Tonnerre quoted the words of Mr. Santa Cruz, who had said, at the fifth session of the Council, that the various parts of the world were interdependent.

The economic problems of Latin America could be solved in relation to the problems of the world in general, but the study of regional problems in relation to world problems could be undertaken only by a commission set up by the United Nations.

Before the Second World War, the trade balance of the Latin American countries had been favourable with Europe and unfavourable with the United States of America. They had been able to balance their trade deficit with the United States with currency obtained from excess exports to Europe. That was no longer the case. A regional commission would be in a good position to study such problems and might perhaps reach the conclusion that the solution for the existing difficulties could be found only if the principal European currencies were again convertible.

The French delegation would support the setting up of an economic commission for Latin America for those reasons. The Economic and Social Council should see that it did not overlap or duplicate the work of existing bodies.

The French delegation would also consider favourably the proposal to set up an *ad hoc* Committee to study the question of the establishment of an economic commission for the Middle East.

In conclusion, Mr. de Clermont-Tonnerre drew attention to a merely formal aspect of the question. The Economic Commission for Europe and the Economic Commission for Asia and the Far East had dealt with a great number of social questions, such as immigration, unemployment and housing. That would probably be the case with the economic commission for Latin America.

Etant donné l'étroite interdépendance de ces problèmes et de l'ensemble des problèmes économiques mondiaux, on ne saurait les résoudre dans le cadre d'un système de coopération strictement régionale.

La délégation française a redouté tout d'abord que l'étude des problèmes économiques ne soit confiée à un nombre excessif d'organes. Mais c'est là une situation qui découle de la nature même des choses et qui ne résulte pas de la création de commissions régionales. Les nations se sont groupées afin de trouver les moyens de surmonter leurs difficultés communes. Des accords bilatéraux et multilatéraux ont été conclus. Pareilles réactions sont absolument normales. Des accords bilatéraux valent mieux que l'isolement, des accords multilatéraux valent mieux que des accords bilatéraux, et des accords régionaux sont encore préférables aux accords multilatéraux. Ils prépareront la voie au libre échange des marchandises dans le monde entier.

On ne saurait toutefois, pour atteindre ce dernier objectif, chercher de solution ailleurs que dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

M. de Clermont-Tonnerre cite les paroles prononcées par M. Santa Cruz, qui a déclaré à la cinquième session du Conseil que les différentes parties du monde étaient interdépendantes.

Les problèmes économiques de l'Amérique latine peuvent être résolus en relation avec les problèmes mondiaux, mais l'étude des problèmes régionaux considérés par rapport aux problèmes mondiaux doit nécessairement être confiée à une commission créée par l'Organisation des Nations Unies.

Avant la guerre, la balance commerciale des pays de l'Amérique latine était, par rapport à l'Europe, favorable, et, par rapport aux Etats-Unis d'Amérique, défavorable. Ces pays ont pu combler leur déficit commercial à l'égard des Etats-Unis à l'aide des devises que leur procurait l'excédent de leurs exportations en Europe, mais il n'en est plus ainsi actuellement. Une commission régionale se trouverait bien placée pour étudier ces problèmes, et il se pourrait qu'elle aboutisse à la conclusion que l'on ne pourra surmonter les difficultés actuelles qu'en rétablissant la convertibilité des monnaies des principaux pays européens.

C'est pour ces raisons que la délégation française appuie la création d'une Commission économique pour l'Amérique latine. Le Conseil économique et social devra veiller à ce qu'il ne se produise aucun chevauchement ou double emploi avec l'activité des organes existants.

La délégation française accueillerait également avec satisfaction la proposition d'instituer une commission spéciale pour étudier la question de la création d'une Commission économique pour le Moyen-Orient.

Pour conclure, M. de Clermont-Tonnerre attire l'attention sur un aspect purement formel de la question. La Commission économique pour l'Europe et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient se sont occupées d'un grand nombre de problèmes sociaux, tels que l'immigration, le chômage et la question du logement. Il en sera probablement de même en ce qui concerne la Commission économique pour l'Amérique latine.

The French delegation therefore believed that such commissions should be called "regional economic and social commissions". It would revert to that point later.

The meeting rose at 1 p.m.

ONE HUNDRED AND THIRTY-THIRD MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Monday, 9 February 1948, at 3 p.m.*

President : Mr. Charles MALIK (Lebanon)

- 23. Report of the "ad hoc" Committee
on the proposal for an economic
commission for Latin America (E/
630 and E/630/Add.1) [continued]**

GENERAL DEBATE (*concluded*)

Mr. DAVIDSON (Canada) explained the hesitation still felt by his delegation in regard to the establishment of regional commissions, the reasons for which had already been outlined during previous sessions of the Council. The Canadian delegation had concluded, however, that the members of the Council were taking the step of establishing a regional commission with a full realization of the consequences of their action.

The fundamental reason for the establishment of a commission was the existence of a basic need. It could not be denied that the Latin American countries needed assistance, as they were economically under-developed, but their position was not at all the same as that of the war-devastated areas of Europe and the Far East. The Latin American countries had, by their own efforts, made substantial progress in the development of their economies during the war years. Figures given in the *Economic Report Salient Features of the World Economic Situation, 1945-1947*¹ bore evidence to that fact. For example, whereas the countries of Europe and the Far East had suffered greatly in the matter of production of fuel and energy, the production of Latin American countries in 1947 was 182 per cent of that in 1938. It was of course essential that those countries should be enabled to maintain the progress they had made, but the figures showed plainly that the Council had been right thus far in giving priority to the needs of Europe and the Far East.

The establishment of an economic commission for Latin America constituted a departure from the action taken by the Council in establishing commissions for Europe and for Asia and the Far

La délégation française estime donc qu'il y aurait lieu d'appeler ces commissions « commissions économiques et sociales régionales ». Elle reviendra sur ce point ultérieurement.

La séance est levée à 13 heures.

CENT TRENTE-TROISIÈME SÉANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le lundi 9 février 1948, à 15 heures*

Président : M. Charles MALIK (Liban)

- 23. Rapport de la Commission spéciale
chargée d'étudier le projet de créa-
tion d'une Commission économique
pour l'Amérique latine (E/630 et
E/630/Add.1) [suite]**

DISCUSSION GÉNÉRALE (*fin*)

M. DAVIDSON (Canada) explique pourquoi sa délégation continue à faire des réserves au sujet de la création de commissions régionales, réserves dont les motifs ont déjà été exposés à des sessions antérieures du Conseil. Toutefois, la délégation canadienne est arrivée à la conclusion que les membres du Conseil prennent la décision de créer une commission régionale en ayant pleinement conscience des conséquences de leur acte.

La raison fondamentale pour laquelle on crée une commission est l'existence d'un besoin essentiel. On ne saurait nier que les pays d'Amérique latine aient besoin d'aide, puisqu'ils sont insuffisamment développés du point de vue économique, mais leur situation n'est pas du tout la même que celle des régions d'Europe et d'Extrême-Orient qui ont été dévastées par la guerre. Les pays d'Amérique latine ont réalisé, grâce à leurs propres efforts, des progrès substantiels en matière de développement économique pendant les années de guerre. Les chiffres que donne le rapport économiq[ue] intitulé *Aspects caractéristiques de la situation économique mondiale, 1945-1947*¹ le prouvent. Par exemple, alors que les pays d'Europe et d'Extrême-Orient ont vu diminuer dans de fortes proportions leur production de combustible et d'énergie électrique, la production des pays d'Amérique latine dans ce domaine en 1947 atteignit 182 pour 100 du chiffre de 1938. Il est évidemment indispensable que ces pays soient en mesure de maintenir les progrès qu'ils ont réalisés, mais les chiffres montrent clairement que le Conseil a eu raison jusqu'ici de donner la priorité aux besoins de l'Europe et de l'Extrême-Orient.

Créer une Commission économique pour l'Amérique latine, c'est s'écartier de la ligne de conduite que le Conseil a adoptée en créant une Commission pour l'Europe et une Commission pour l'Asie et

¹ United Nations Publications, Sales No. : 1948.II.C.1.

¹ Publications des Nations Unies, N° de vente : 1948.II.C.1.